

200908

Célébration de mariages.

Question de Monsieur le Conseiller Luc Parmentier

Ce 3 septembre, vous avez écrit aux Echevins et Conseillers Communaux de la Ville de Charleroi pour leur faire part des difficultés régulières que le service Etat civil rencontrait lors de la désignation de mandataires pour la célébration des mariages.

Difficultés accrues par le désistement en dernière minute de certains d'entre eux.

Madame l'Echevin pourrait-elle me faire connaître les mécanismes mis en place par sa majorité pour désigner les mandataires devant officier lors de la célébration des mariages (Tirage au sort, ordre de préséance, etc...).

Des exclusives ont-elles été décrétées ?

Les difficultés rencontrées se déroulent-elles à des jours bien précis ou lors de célébration dans des maisons communales annexes bien précises ?

Comme demandé dans votre missive, pourriez-vous transmettre mon numéro de GSM +32(0)486-29-72-25 aux services de l'état civil car je ne trouve nulle part dans le courrier une adresse de référence de vos services ?

Réponse de Madame l'Echevin Françoise Daspremont

Les demandes me sont adressées en priorité. En cas d'impossibilité de célébrer personnellement le mariage, le service contacte les mandataires par ordre de préséance.

En cas de refus ou d'indisponibilité de ces personnes, l'agent s'adresse aux conseillers communaux d'un parti démocratique, sans aucune exclusive.

Cet agent tente de contacter le mandataire par tous les moyens : téléphone, fax, courriel, GSM...

Au-delà de l'indisponibilité des mandataires, certaines raisons de refus, total ou partiel, sont avancées, par exemple :

Je peux célébrer les trois premiers mariages, mais il faut trouver d'autres mandataires pour les suivants ;

La distance entre mon domicile et le lieu du mariage est trop importante, je ne pourrai pas être à l'heure ;

Je suis trop occupé pour marier en semaine ;

Je ne suis pas disponible les samedis...

Lorsqu'un mandataire a fait part de son acceptation, un document lui est envoyé pour lui confirmer la date, l'heure et le lieu de la ou des célébrations.

Il est demandé au mandataire d'accuser réception du document. Il arrive que l'accusé de réception ne soit pas retourné... Cette situation met l'agent dans une position délicate : ou bien il rappelle le mandataire, ou bien, ayant des difficultés à le joindre, il considère qu'il peut faire confiance au mandataire qui a accepté verbalement...

Toutes ces difficultés pratiques m'ont amené à faire une communication aux mandataires à ce sujet. Elle s'est jusqu'ici révélée utile.

Enfin, je voudrais vous remercier de votre offre de disponibilité. Je communique immédiatement votre n° de portable au service du mariage, qui en fera un usage raisonnable.